

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES

**CONSEIL DES COMMISSAIRES**

Séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles tenue le mardi 23 juin 2015 à 19 h 30, à la salle Jacques-St-André du Centre multiservice de Sainte-Thérèse, 125, rue Beauchamp, Sainte-Thérèse.

**PRÉSENCES**

Étaient présents : Mmes Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Émilie Caron, Sandra East, Paule Fortier, Karine Laramée, Karine Lefrançois, Marie-Hélène St-Georges, MM. Denis Chabot, Antonio Ciarciaglino, tous commissaires, ainsi que Mme Danielle Boissonneault et M. Yanik Morin, commissaires-parents.

Aussi présents : MM. Jean-François Lachance, dir. gén., Jonathan Desjardins Mallette, secr. gén. et dir. serv. aff. corp. et comm., Mme Nathalie Joannette, dir. gén. adj., MM. Georges Brissette, dir. gén. adj., Richard Chaurest, dir. gén. adj., Dominique Robert, dir. gén. adj., Sylvain Bruneau, dir. serv. form. gén. ad. et prof., Claude Cadieux, dir. CFAM, Jean-François Lebeau, dir. acc. dir. gén., Éric Tellier, dir. adj. serv. ress. mat. et Mme Anik Gagnon, dir. adj. serv. aff. corp. et comm.

Mmes Danielle Laramée, Lola St-Pierre et Diane Cyr ont prévenu de leur absence.

**OUVERTURE**

Les commissaires présents forment quorum sous la présidence de Mme Paule Fortier, présidente.

Il est 19 h 30.

**PROCÈS-VERBAL**

Résolution n° CC-150623-4303

Il est proposé par Mme Sandra East

*D'ADOPTER* tel quel le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 mai 2015.

**Adopté**

**QUESTIONS DU PUBLIC**

Madame Sylvie Turgeon, présidente du Syndicat de l'enseignement des Basses-Laurentides (SEBL), fait la lecture d'un message au nom de ses membres demandant au conseil des commissaires de prendre position en faveur de l'éducation. Elle dépose une pétition en appui à ses propos.

Monsieur Normand Marquis, vice-président à l'EDA-FP-EMC et à la vie syndicale du SEBL, interpelle le conseil des commissaires sur le même sujet.

Madame Sylvie Legault, parent d'un enfant fréquentant l'école Curé-Paquin, interpelle le conseil des commissaires relativement à la demande d'agrandissement de l'école Curé-Paquin.

Madame Julie Vaillancourt, parent d'un enfant fréquentant une classe FPT (Formation préparatoire au travail) à l'école Saint-Gabriel, interpelle le conseil des commissaires relativement au niveau des services de soutien pour les classes FPT qui seront offerts à la Polyvalente Sainte-Thérèse pour l'année scolaire 2015-2016.

À la demande de la présidente, M. Richard Chaurest, directeur général adjoint, indique que le niveau des services de soutien sera équivalent à la Polyvalente Sainte-Thérèse à celui qui était offert à l'école Saint-Gabriel.

## **ORDRE DU JOUR**

Résolution n° CC-150623-4304

La présidente, Mme Paule Fortier, demande d'inscrire les sujets « Motion de félicitations – CFP de l'Automobile », « Motion de félicitations – école Chante-Bois », « Motion de félicitations – Centre de formation des Nouvelles-Technologies », « Motion de félicitations – Soirée hommage aux retraités de la CSSMI » et « Motion de félicitations – Prix nationaux de reconnaissance en lecture » aux points 15.2., 15.3., 15.4., 15.5. et 15.6. *Varia* de l'ordre du jour;

M. Denis Chabot, commissaire, demande d'inscrire le sujet « Motion de félicitations – Prix *François Maurais* » au point 15.7. *Varia* de l'ordre du jour;

M. Yanik Morin, commissaire-parent, demande d'inscrire le sujet « Inscription de la semaine des EHDAA – calendrier politique 2015-2016 » au point 15.8. *Varia* de l'ordre du jour;

Il est proposé par Mme Karine Laramée

*D'ADOPTER* le projet d'ordre du jour, tel que modifié, lequel comprend les sujets suivants en plus des points statutaires :

- 2.2. Suivi;
5. Recommandations de la commission d'étude administrative :
  - 5.1. Plan québécois des infrastructures 2016-2026 - Demande d'allocation pour les investissements en formation professionnelle - Centre de formation agricole de Mirabel – Adoption;
  - 5.2. Budget des investissements et mesure réfection et transformation des actifs (50624) 2016-2017 – Adoption;
  - 5.3. Mesure Maintien des bâtiments (50620) 2015-2016 (pour réalisation des travaux en 2016-2017) – Adoption;
  - 5.4. Construction d'un nouveau bâtiment sur le terrain de l'école Horizon-du-Lac – Appel d'offres – Adoption;
  - 5.5. Budget initial 2015-2016 – Adoption;
6. Mandat à la Commission scolaire de Laval dans le cadre de l'appel d'offres public regroupé pour l'achat de papier d'impression du Comité d'achats regroupés Laval-Laurentides-Lanaudière (CARLLL) – Adoption;
7. Adjudication de contrats durant la période estivale – Adoption;
8. Modification à la composition des conseils d'établissement des écoles et des centres à compter de l'année scolaire 2015-2016 - école de l'Amitié – Adoption;
9. Demande au ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche – Révision du processus de reconnaissance et validation des codes EHDAA – Adoption;
10. Dénonciation des coupes budgétaires dans les commissions scolaires – Adoption;
11. Avis et recommandations du protecteur de l'élève – Adoption; (*huis clos*)
12. Nomination au poste de direction générale adjointe – Adoption; (*huis clos*)

- 13.1. Compte rendu de la commission d'étude éducative du 12 mai 2015 et projet de compte rendu de la commission d'étude éducative du 2 juin 2015;
- 13.2. Compte rendu de la commission d'étude administrative du 21 avril 2015;
- 13.3. Compte rendu du comité consultatif de transport du 8 avril 2015;
- 14.4.1 Nouveaux établissements;
- 15. Varia :
  - 15.1. Dépôt du calendrier politique 2015-2016 – Information;
  - 15.2. Motion de félicitations – CFP de l'Automobile;
  - 15.3. Motion de félicitations – école Chante-Bois;
  - 15.4. Motion de félicitations – Centre de formation des Nouvelles-Technologies;
  - 15.5. Motion de félicitations – Soirée hommage aux retraités de la CSSMI;
  - 15.6. Motion de félicitations – Prix nationaux de reconnaissance en lecture;
  - 15.7. Motion de félicitations – Prix *François Maurais*;
  - 15.8. Inscription de la semaine des EHDAA – calendrier politique 2015-2016;

*DE PERMETTRE* à la présidente d'intervertir l'ordre des sujets, selon son bon jugement.

### **Adopté**

#### **PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES 2016-2026 – DEMANDE D'ALLOCATION POUR LES INVESTISSEMENTS EN FORMATION PROFESSIONNELLE – CENTRE DE FORMATION AGRICOLE DE MIRABEL** Résolution n° CC-150623-4305

*ATTENDU* que les serres existantes du Centre de formation agricole de Mirabel (CFAM) sont rendues désuètes et qu'il est nécessaire de les remplacer par des installations modernes et écoénergétiques;

*ATTENDU* le besoin de protéger les actifs en machinerie agricole du CFAM des intempéries hivernales et du vandalisme;

*ATTENDU* l'état de vétusté des hangars existants;

*ATTENDU* la recommandation de la Direction générale;

*ATTENDU* la recommandation de la commission d'étude administrative;

Il est proposé par Mme Josée Bastien

*DE DEMANDER* au ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche une allocation pour un investissement en formation professionnelle au Centre de formation agricole de Mirabel, pour un montant total de 8 861 144,47 \$;

*DE TRANSMETTRE* copie de la présente résolution, accompagnée de la demande d'allocation et des documents devant y être annexés au ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche;

*DE VERSER* lesdits documents au répertoire des présentes sous la cote 804.

### **Adopté**

**BUDGET DES INVESTISSEMENTS ET MESURE RÉFECTION ET TRANSFORMATION DES ACTIFS (50624) 2016-2017**

Résolution n° CC-150623-4306

*ATTENDU* le budget des investissements et la mesure Réfection et transformation des actifs (50624) pour la période 2016-2017;

*ATTENDU* le projet de règles budgétaires pour l'année 2016-2017;

*ATTENDU* la recommandation de la Direction générale;

*ATTENDU* la recommandation de la commission d'étude administrative;

Il est proposé par Mme Karine Lefrançois

*D'ADOPTER* le budget des investissements et la mesure Réfection et transformation des actifs (50624) pour l'année 2016-2017, lesquels comprennent des projets de réfection et transformation des actifs, du mobilier, appareillage et outillage (MAO) et l'informatique pour un montant de 5 859 414 \$;

*DE VERSER* ledit document au répertoire des présentes sous la cote 805.

**Adopté**

**MESURE MAINTIEN DES BÂTIMENTS (50620) 2015-2016 (POUR RÉALISATION DES TRAVAUX EN 2016-2017)**

Résolution n° CC-150623-4307

*ATTENDU* que le projet de règles budgétaires 2015-2016 des commissions scolaires comprend une allocation spécifique visant à financer des travaux de réparation ou de réfection de leurs bâtiments, soit la mesure Maintien des bâtiments (50620);

*ATTENDU* que la Commission scolaire doit présenter ses projets au ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche;

*ATTENDU* la recommandation de la Direction générale;

*ATTENDU* la recommandation de la commission d'étude administrative;

Il est proposé par Mme Sandra East

*D'AUTORISER* la Direction générale à présenter au ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche les projets identifiés;

*DE VERSER* ledit document au répertoire des présentes sous la cote 806.

**Adopté**

**CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT SUR LE TERRAIN DE L'ÉCOLE HORIZON-DU-LAC – APPEL D'OFFRES**

Résolution n° CC-150623-4308

*ATTENDU* l'autorisation du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche du 13 mars 2015 de réaliser le projet de construction d'un nouveau bâtiment sur le terrain de l'école Horizon-du-Lac et de démolir l'ancien bâtiment une fois la construction du nouveau bâtiment terminée;

*ATTENDU* que la Commission scolaire doit procéder à un appel d'offres public pour la construction d'un nouveau bâtiment sur le terrain de l'école Horizon-du-Lac à Saint-Marthe-sur-le-Lac;

*ATTENDU* la recommandation de la Direction générale;

*ATTENDU* la recommandation de la commission d'étude administrative;

Il est proposé par Mme Émilie Caron

*D'AUTORISER* la Direction générale à procéder à un appel d'offres public pour la construction d'un nouveau bâtiment sur le terrain de l'école Horizon-du-Lac à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, sur la base des plans et devis préparés par les professionnels.

**Adopté**

### **AMENDEMENT À LA GRILLE TARIFAIRE DES SERVICES DE GARDE 2015-2016**

Résolution n° CC-150623-4309

*ATTENDU* l'adoption de la grille tarifaire 2015-2016 conformément à la résolution n° CC-150324-4237;

*ATTENDU* les nouvelles règles de tarification des services de garde mise de l'avant par le gouvernement du Québec;

*ATTENDU* le projet de règles budgétaires du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR) pour 2015-2016;

*ATTENDU* la recommandation de la Direction générale;

*ATTENDU* la recommandation de la commission d'étude administrative;

Il est proposé par Mme Karine Laramée

*D'APPROUVER* la grille tarifaire révisée des services de garde pour l'année scolaire 2015-2016, telle que présentée au *Tableau A : Amendement à la grille tarifaire des services de garde 2015-2016*;

*DE RESCINDER* en partie la résolution n° CC-150324-4237;

*DE VERSER* ledit document au répertoire des présentes sous la cote 807.

**Adopté**

### **INTÉRÊTS RELATIFS AU PAIEMENT DE LA TAXE SCOLAIRE EN DEUX VERSEMENTS**

Résolution n° CC-150623-4310

*ATTENDU* qu'en vertu de l'article 315 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), la taxe scolaire peut être versée en deux versements si elle est supérieure ou égale à 300 \$;

*ATTENDU* que si le premier versement n'est pas fait le trente et unième jour suivant l'expédition du compte de taxe, l'article 315 de la LIP prévoit que le solde devient immédiatement exigible, sauf si la Commission scolaire prévoit que seul le versement échu est exigible;

*ATTENDU* la résolution n° CC-070424-2465;

*ATTENDU* que les compressions budgétaires totales effectuées par le gouvernement du Québec depuis 2011 sont de l'ordre de 44 M\$;

*ATTENDU* la recommandation de la Direction générale;

*ATTENDU* la recommandation de la commission d'étude administrative;

Il est proposé par Mme Sandra East

*QUE* la Commission scolaire prévoit qu'à compter de 2015-2016, le défaut d'un contribuable d'effectuer son premier versement de taxe dans le délai prévu entraîne que le solde devient immédiatement exigible.

### **Adopté**

#### **BUDGET INITIAL 2015-2016**

Résolution n° CC-150623-4311

*ATTENDU* que conformément à la *Loi sur l'instruction publique*, la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles doit adopter et transmettre au ministre son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2015-2016;

*ATTENDU* que ce budget prévoit un déficit d'exercice qui n'excède pas le montant maximum de l'appropriation du surplus accumulé autorisé par le ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR), en vertu du projet de règles budgétaires pour l'année scolaire 2015-2016;

*ATTENDU* que l'évaluation uniformisée qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention de péréquation est établie au montant de 29 908 452 178 \$, en conformité avec la loi et le projet de règles budgétaires 2015-2016;

*ATTENDU* que le budget prévoit que le taux de la taxe scolaire doit être fixé conformément aux décisions prises par le gouvernement du Québec;

*ATTENDU* que ce taux respecte les limites prévues par la loi;

*ATTENDU* les délais entourant l'adoption des règles budgétaires définitives par le gouvernement du Québec;

*ATTENDU* la recommandation de la Direction générale;

*ATTENDU* la recommandation de la commission d'étude administrative;

Il est proposé par Mme Johanne Beaulieu

*D'ADOPTER* le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette et de le transmettre au ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche;

*DE FIXER* le taux de la taxe scolaire à 27,124 ¢ du 100 \$ d'évaluation uniformisée;

*DE MANDATER* la Direction générale de s'assurer de la conformité de la taxation scolaire et des subventions pour l'année scolaire 2015-2016 à toute réglementation gouvernementale et, le cas échéant, de procéder aux ajustements nécessaires;

*DE VERSER* ledit document au répertoire des présentes sous la cote 808.

### **Adopté**

**DEMANDE AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE – RÉVISION DU PROCESSUS DE RECONNAISSANCE ET VALIDATION DES CODES EHDAA**

Résolution n° CC-150623-4312

*ATTENDU* le processus de validation des codes pour les élèves handicapés dans les commissions scolaires;

*ATTENDU* que, pour l'année scolaire 2014-2015, la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (CSSMI) a appliqué les mêmes balises et critères que ceux identifiés par la Direction régionale de Laval-Laurentides-Lanaudière ainsi que par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour l'année scolaire 2013-2014;

*ATTENDU* que les commissions scolaires de la région de Laval, des Laurentides et de Lanaudière se sont vu refuser ou modifier l'attribution de codes pour un nombre important d'élèves handicapés par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR);

*ATTENDU* que le refus de codes pour des élèves lourdement handicapés compromet actuellement la poursuite ou la référence de ces élèves vers les écoles à mandat de la région;

*ATTENDU* l'application de la politique d'intégration de la clientèle EHDAA qui demande de mettre en place des services de soutien à l'enseignement;

*ATTENDU* que ces refus ou modifications de codes des élèves handicapés ont un impact financier important, lequel s'ajoute aux autres compressions budgétaires du MEESR à l'égard des commissions scolaires;

*ATTENDU* que ces refus ou modifications de codes des élèves handicapés ont aussi un impact sur le financement de la clientèle des services de garde;

*ATTENDU* le délai d'attente important pour une première consultation dû à la pénurie des services de pédopsychiatrie dans notre région et la non-reconnaissance du code 99 durant ce délai;

*ATTENDU* que le système de santé est en importante réorganisation de ses services et que le contexte ne facilitera pas le partenariat à court terme;

*ATTENDU* la nécessité de maintenir des liens de collaboration efficaces pour tous les élèves handicapés entre les systèmes de santé et d'éducation;

*ATTENDU* le *Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux* (DSM-5), lequel contient des nouvelles descriptions et nomenclatures des troubles mentaux;

*ATTENDU* la désuétude du *Guide d'organisation des services éducatifs aux élèves à risque et aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA)* produit en 2007 par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

*ATTENDU* que le milieu de la recherche appuie une approche par besoins et non pas une approche par catégories de handicap;

*ATTENDU* que la CSSMI met en place l'approche par besoins auprès de ses élèves;

*ATTENDU* la nécessité d'accorder la priorité dans la tâche des professionnels de la CSSMI aux interventions auprès des élèves et non pas uniquement pour des évaluations;

*ATTENDU* les contradictions entre les exigences du MEESR et les règles déontologiques des psychologues et des orthophonistes;

*ATTENDU* la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Karine Lefrançois

*DE DEMANDER* au ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR) de :

- *PRENDRE ACTE* de la pénurie importante dans la région de Laval, des Laurentides et de Lanaudière des services de pédopsychiatrie et de la durée d'attente moyenne de un an et demi pour obtenir une première consultation;
- *RÉÉVALUER* les demandes de codes qui ont été modifiés ou refusés pour l'année scolaire 2014-2015 en appliquant les mêmes critères qui ont été utilisés par la Direction régionale de Laval-Laurentides-Lanaudière du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport en 2013-2014;
- *ENVOYER* à toutes les commissions scolaires rapidement, par écrit, des critères précis et clairs sur lesquels le MEESR prendra ses décisions concernant chacun des codes pour les dossiers qui seront traités pour l'année en cours et pour les années subséquentes;
- *METTRE À JOUR* le *Guide d'organisation des services éducatifs aux élèves à risque et aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation et d'apprentissage (EHDAA)* en tenant compte des nouvelles descriptions et nomenclatures du *Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux (DSM-5)* et des règles déontologiques des psychologues et des orthophonistes;
- *REVOIR* dans un contexte d'optimisation des ressources, pour les commissions scolaires du Québec, l'ensemble du processus de reconnaissance et de validation des codes des élèves handicapés ainsi que le modèle de financement qui y est associé;

*DE SENSIBILISER* toutes les commissions scolaires du Québec, tous les députés du territoire de la CSSMI, le Comité de parents de la CSSMI, la Fédération des comités de parents du Québec et la Fédération des commissions scolaires du Québec afin qu'ils réagissent auprès du MEESR pour qu'il octroie un financement adéquat en vue d'offrir des services de qualité.

**Adopté**

## **DÉNONCIATION DES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES DANS LES COMMISSIONS SCOLAIRES**

Résolution n° CC-150623-4313

*ATTENDU* que la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (CSSMI) scolarise 34 673 élèves dans 56 écoles primaires et 13 écoles secondaires et plus de 7 400 élèves en formation générale adulte et professionnelle dans 6 centres de formation;

*ATTENDU* les taux de réussite et de persévérance des élèves de la CSSMI qui dépassent les attentes exprimées par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR);

*ATTENDU* que le taux de sorties sans diplôme ni qualification des élèves de la CSSMI est passé de 26,4 % à 11,2 % en 10 ans;

*ATTENDU* que ces résultats sont le fruit d'une mobilisation et d'un dévouement de l'ensemble du personnel de la CSSMI;

*ATTENDU* que la CSSMI constitue une commission scolaire phare au regard de la réussite et de la persévérance des élèves;

*ATTENDU* que les compressions budgétaires dans les commissions scolaires du Québec totalisent plus de 1 milliard de dollars depuis 2011;

*ATTENDU* que ces compressions sans précédent ont été demandées aux commissions scolaires sans aucune planification de la part du MEESR;

*ATTENDU* que ces compressions majeures et récurrentes s'élèvent à 44 millions de dollars pour la CSSMI depuis 2011;

*ATTENDU* que la CSSMI est la commission scolaire de grande taille la plus efficiente du Québec avec un taux d'efficience de 94,5 % selon le Rapport Lacroix-Santarossa commandé par le gouvernement du Québec;

*ATTENDU* les conclusions positives du rapport de la firme Raymond Chabot Grant Thornton à l'égard de la qualité de la gestion de la CSSMI;

*ATTENDU* les efforts constants de la CSSMI pour avoir les frais d'administration les plus bas possible, soit de 3,7 %;

*ATTENDU* la résolution n° CC-150623-4312 dénonçant la situation au regard du financement des élèves handicapés, laquelle constitue une compression budgétaire supplémentaire;

*ATTENDU* que ces compressions budgétaires imposées par le gouvernement du Québec sont effectuées sans égard aux résultats des élèves et à l'efficience de la CSSMI;

*ATTENDU* que ces compressions ont un impact sur les services directs aux élèves;

*ATTENDU* que les nouvelles compressions auront des conséquences sur la réussite et la persévérance de nos élèves ainsi que sur le quotidien de l'ensemble du personnel, et ce, malgré la gestion exemplaire de la CSSMI;

Il est proposé par Mme Karine Laramée

*DE DÉNONCER* les compressions budgétaires subies par la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Milles-Îles;

*DE SIGNIFIER* au gouvernement du Québec que ces nouvelles compressions budgétaires auront des conséquences négatives sur les services aux élèves, sur la réussite et la persévérance des élèves ainsi que sur l'ensemble du personnel de la CSSMI;

*DE DEMANDER* l'appui du Comité de parents de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles;

*DE DEMANDER* l'appui des partenaires de la CSSMI;

*DE DEMANDER* l'appui des députés, des villes et des municipalités du territoire de la CSSMI;

*DE TRANSMETTRE* cette résolution à toutes les commissions scolaires du Québec ainsi qu'aux députés et maires du territoire de la CSSMI.

**Adopté**

**MANDAT À LA COMMISSION SCOLAIRE DE LAVAL DANS LE CADRE DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC REGROUPÉ POUR L'ACHAT DE PAPIER D'IMPRESSION DU COMITÉ D'ACHATS REGROUPÉS LAVAL-LAURENTIDES-LANAUDIÈRE (CARLLL)**

Résolution n° CC-150623-4314

*ATTENDU* la volonté de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles de se joindre au Comité d'achats regroupés Laval-Laurentides-Lanaudière (CARLLL) pour l'appel d'offres public regroupé visant à octroyer un contrat à commande pour l'achat de papier d'impression;

*ATTENDU* que la Commission scolaire de Laval procédera à l'appel d'offres public regroupé pour le CARLLL en tant que mandataire;

*ATTENDU* que la démarche réalisée par le CARLLL concernant l'achat de papier d'impression est conforme à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP), à la Politique d'approvisionnement de biens et de services (RM-01) concernant l'achat et les recommandations d'achats par d'autres organismes pour la Commission scolaire;

*ATTENDU* que les besoins de la Commission scolaire sont évalués à 300 000 \$ annuellement pour l'ensemble des achats de papier d'impression;

*ATTENDU* que la durée du contrat sera d'un an, soit du 1<sup>er</sup> septembre 2015 au 31 août 2016, avec possibilité de renouvellement pour une année additionnelle;

*ATTENDU* la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Marie-Hélène St-Georges

*D'AUTORISER* la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles à adhérer au regroupement d'achats du Comité d'achats regroupés Laval-Laurentides-Lanaudière (CARLLL) pour l'acquisition de papier d'impression;

*D'AUTORISER* le directeur général à signer tous les documents afférents et à procéder aux représentations requises, le cas échéant, afin de donner effet aux présentes.

**Adopté**

**ADJUDICATION DE CONTRATS DURANT LA PÉRIODE ESTIVALE**

Résolution n° CC-150623-4315

*ATTENDU* la période estivale;

*ATTENDU* la nécessité d'adjuger des contrats et commandes durant cette période;

Il est proposé par M. Antonio Ciarciaglino

*D'AUTORISER* le directeur général à émettre les commandes et contrats nécessaires, conformément aux dispositions des politiques en vigueur, suivant les disponibilités budgétaires et de faire rapport de ces adjudications à une séance subséquente du conseil des commissaires.

**Adopté**

**MODIFICATION À LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE DE L'AMITIÉ**

Proposition

*ATTENDU* qu'en vertu de l'article 43 de la *Loi sur l'instruction publique*, la Commission scolaire détermine, après consultation de chaque groupe, le nombre de représentants au conseil d'établissement;

*ATTENDU* la composition actuelle du conseil d'établissement de l'école de l'Amitié, telle qu'établie par le conseil des commissaires (Composition des conseils d'établissement des écoles primaires et secondaires – SIP-13);

*ATTENDU* les difficultés récurrentes à combler certains postes au sein du conseil d'établissement de l'école de l'Amitié;

*ATTENDU* le résultat de la consultation effectuée auprès des parents et des membres du personnel de l'école de l'Amitié;

*ATTENDU* la recommandation de la direction de l'école;

*ATTENDU* la demande du conseil d'établissement de l'école de l'Amitié à l'effet de modifier la composition du conseil d'établissement (rés. n° CÉ14-15/034);

Il est proposé par Mme Josée Bastien

*D'ÉTABLIR* comme suit la composition du conseil d'établissement de l'école de l'Amitié à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015 :

- Huit membres, dont quatre parents, trois enseignants et un membre du personnel de soutien.

#### **AMENDEMENT À LA PROPOSITION**

Résolution n° CC-150623-4316

Il est proposé par Mme Johanne Beaulieu

*D'AMENDER* la proposition de Mme Josée Bastien de manière à ce que la nouvelle composition du conseil d'établissement de l'école de l'Amitié soit valide uniquement pour l'année scolaire 2015-2016 et se lise comme suit :

- *DÉTABLIR* comme suit la composition du conseil d'établissement de l'école de l'Amitié pour l'année scolaire 2015-2016 :
  - Huit membres, dont quatre parents, trois enseignants et un membre du personnel de soutien.

POUR (5) : Johanne Beaulieu, Émilie Caron, Denis Chabot, Antonio Ciarciaglino et Paule Fortier.

CONTRE (5) : Josée Bastien, Sandra East, Karine Laramée, Karine Lefrançois et Marie-Hélène St-Georges.

En raison de l'égalité des voix, la présidente utilise sa voix prépondérante conformément à l'article 8.4.3 des *Règles de régie interne et procédures d'assemblée du conseil des commissaires* (SIP-02) : POUR.

#### **Adopté**

La proposition principale telle qu'amendée se lit maintenant comme suit :

#### **MODIFICATION À LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE DE L'AMITIÉ**

Résolution n° CC-150623-4317

*ATTENDU* qu'en vertu de l'article 43 de la *Loi sur l'instruction publique*, la Commission scolaire détermine, après consultation de chaque groupe, le nombre de représentants au conseil d'établissement;

*ATTENDU* la composition actuelle du conseil d'établissement de l'école de l'Amitié, telle qu'établie par le conseil des commissaires (Composition des conseils d'établissement des écoles primaires et secondaires – SIP-13);

*ATTENDU* les difficultés récurrentes à combler certains postes au sein du conseil d'établissement de l'école de l'Amitié;

*ATTENDU* le résultat de la consultation effectuée auprès des parents et des membres du personnel de l'école de l'Amitié;

*ATTENDU* la recommandation de la direction de l'école;

*ATTENDU* la demande du conseil d'établissement de l'école de l'Amitié à l'effet de modifier la composition du conseil d'établissement (rés. n° CÉ14-15/034);

Il est proposé par Mme Josée Bastien

*D'ÉTABLIR* comme suit la composition du conseil d'établissement de l'école de l'Amitié pour l'année scolaire 2015-2016 :

- Huit membres, dont quatre parents, trois enseignants et un membre du personnel de soutien.

**Adopté**

### **SUSPENSION DES DÉLIBÉRATIONS**

Résolution n° CC-150623-4318

Il est proposé par Mme Paule Fortier

*DE SUSPENDRE* les délibérations pour quelques minutes.

**Adopté**

Il est 21 h 20.

### **REPRISE DES DÉLIBÉRATIONS**

Résolution n° CC-150623-4319

Il est proposé par M. Denis Chabot

*DE REPRENDRE* les délibérations.

**Adopté**

Il est 21 h 35.

### **MOTION DE FÉLICITATIONS – CFP DE L'AUTOMOBILE**

Résolution n° CC-150623-4320

*ATTENDU* la cérémonie de remise des médailles des Olympiades canadiennes des métiers et des technologies tenue au *PrairieLand Park* de Saskatoon le 30 mai dernier;

*ATTENDU* que cet événement mettait en présence plus de 500 finalistes provenant des dix provinces et des trois territoires du Canada;

*ATTENDU* la préparation à cette épreuve qui permet de mettre en valeur l'excellence des élèves;

*ATTENDU* que M. Marc Leblanc-Gauthier, étudiant au Centre de formation professionnelle de l'Automobile, a remporté la médaille d'or en mécanique de véhicules légers et équipement;

Il est proposé par M. Antonio Ciarciaglino

*D'ADRESSER* des félicitations à M. Marc Leblanc-Gauthier pour ce prix prestigieux;

*D'ADRESSER* des félicitations à la direction du Centre de formation professionnelle de l'Automobile et plus particulièrement à M. Dominic Ouimet, l'enseignant qui a accompagné l'élève gagnant.

**Adopté**

#### **MOTION DE FÉLICITATIONS – ÉCOLE CHANTE-BOIS**

Résolution n° CC-150623-4321

*ATTENDU* la tenue du 32<sup>e</sup> Gala d'excellence du Réseau des sports étudiants du Québec (RSEQ);

*ATTENDU* que l'école Chante-Bois s'est vue attribuer le titre de lauréate dans la catégorie « École primaire ayant le plus contribué au développement des activités physiques et sportives dans son milieu »;

*ATTENDU* que l'école Chante-Bois a remporté cet honneur pour la troisième fois et qu'elle a aussi été trois fois finaliste au niveau provincial et dix fois gagnante au niveau régional;

*ATTENDU* que cet honneur revient au dynamisme de la direction, de l'équipe-école et de tous les élèves;

*ATTENDU* que l'école Chante-Bois s'est donnée comme mission de développer l'activité sportive auprès de tous ses élèves et d'enseigner l'importance d'adopter de saines habitudes de vie;

Il est proposé par M. Denis Chabot

*D'ADRESSER* des félicitations à la direction de l'école Chante-Bois ainsi qu'à tous les membres de l'équipe-école qui est dévouée pour cette cause;

*D'ADRESSER* des félicitations à tous les élèves qui s'impliquent dans les nombreuses activités proposées par l'école.

**Adopté**

#### **MOTION DE FÉLICITATIONS – CENTRE DE FORMATION DES NOUVELLES-TECHNOLOGIES**

Résolution n° CC-150623-4322

*ATTENDU* le 19<sup>e</sup> gala national du concours « Chapeau, les filles! » et son volet « Exelle Science »;

*ATTENDU* que lors de ce gala qui a eu lieu à Québec le 22 juin dernier, 56 femmes venant de toutes les régions du Québec ont été honorées pour avoir exercé un métier traditionnellement masculin;

*ATTENDU* que Mme Sophie Lafrance, étudiante de Boisbriand au programme de Soutien informatique du Centre de formation des Nouvelles-Technologies est lauréate pour la catégorie « Prix Technologies de pointe » du ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations;

*ATTENDU* que ce prix est accompagné d'une bourse de 2 000 \$ pour souligner la qualité de son travail en ce domaine;

*ATTENDU* que Mme Kathleen Walsh, l'enseignante de Mme Sophie Lafrance au Centre de formation des Nouvelles-Technologies, s'est quant à elle méritée un Prix Mentorat de 500 \$;

Il est proposé par Mme Paule Fortier

*D'ADRESSER* des félicitations à la direction du Centre de formation des Nouvelles-Technologies de même qu'à l'enseignante méritante pour avoir aidé leur élève à concrétiser son rêve;

*D'ADRESSER* des félicitations à Mme Sophie Lafrance pour avoir pris en main sa destinée et remporté ce prix.

**Adopté**

#### **MOTION DE FÉLICITATIONS – SOIRÉE HOMMAGE AUX RETRAITÉS DE LA CSSMI**

Résolution n° CC-150623-4323

*ATTENDU* la tenue de l'événement *Soirée des retraités* le mercredi 3 juin dernier;

*ATTENDU* que lors de cette soirée, 118 employés occupant différentes fonctions au sein des écoles, des centres de formation et des services ont été honorés;

*ATTENDU* que cette soirée haute en couleur a été organisée par le personnel de la Commission scolaire qui a formé un comité accompagné par plusieurs employés bénévoles;

*ATTENDU* que cette soirée permet de remercier ces femmes et ces hommes qui, au fil des années, ont mis à profit leur expertise pour la cause de l'éducation;

Il est proposé par Mme Josée Bastien

*D'ADRESSER* des félicitations à tous les membres du personnel de la Commission scolaire qui ont contribué de près ou de loin à la réussite de cette soirée;

*D'ADRESSER* nos meilleurs vœux au personnel retraité.

**Adopté**

#### **MOTION DE FÉLICITATIONS – PRIX NATIONAUX DE RECONNAISSANCE EN LECTURE**

Résolution n° CC-150623-4324

*ATTENDU* que le 8 juin dernier, le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR) soulignait pour la dixième année des actions efficaces permettant de promouvoir la lecture;

*ATTENDU* que lors de cette cérémonie, le MEESR a rendu hommage aux instigateurs de ces actions;

*ATTENDU* que plusieurs prix nationaux de reconnaissance en lecture 2014-2015 ont été remis aux personnes en provenance de tous les secteurs du milieu scolaire;

*ATTENDU* que la *Bibliothèque et Archives nationales du Québec* (BAnQ) a, entre autres, décerné son prix à l'école Saint-Gabriel pour son projet « De la lecture à l'oral »;

Il est proposé par Mme Karine Laramée

*D'ADRESSER* des félicitations à la direction de l'école Saint-Gabriel et plus précisément à Mme Denise Fortin, bibliothécaire à la Commission scolaire, à Mme Lorraine Rousseau, technicienne en documentation de l'école, ainsi qu'à Mme Danielle Leduc, enseignante, qui ont fait de ce projet une réussite pour les élèves de troisième secondaire.

**Adopté**

#### **MOTION DE FÉLICITATIONS – PRIX FRANÇOIS MAURIS**

Résolution n° CC-150623-4325

*ATTENDU* la 27<sup>e</sup> édition de la Campagne de sécurité en transport scolaire qui s'est déroulée cette année du 2 au 13 février 2015;

*ATTENDU* que le Service de l'organisation scolaire, avec la collaboration du Service des affaires corporatives et des communications, a élaboré, dans le cadre de cette campagne de sensibilisation, un projet spécial, soit la visite de 18 écoles primaires et de 9 écoles secondaires par un autobus personnalisé à l'effigie de la campagne « M'as-tu vu? » avec animation et prix à gagner;

*ATTENDU* que ce projet spécial, impliquant entre autres M. Martin Paquette, président de la Fédération des transporteurs par autobus, M. Patrick Fleurant, qui a joué le rôle d'animateur dans l'autobus pendant les deux semaines, ainsi que les divers corps policiers sur le territoire de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (CSSMI), visait à sensibiliser davantage les élèves, les parents et la population à l'importance de la sécurité en transport scolaire;

*ATTENDU* que le Prix *François Mauris* de la meilleure campagne de sécurité 2015 a été décerné à la CSSMI pour sa campagne « M'as-tu vu? »;

Il est proposé par M. Denis Chabot

*D'ADRESSER* des félicitations à la direction du Service de l'organisation scolaire et du Service des affaires corporatives et des communications, ainsi qu'à tout le personnel impliqué de près ou de loin dans la campagne « M'as-tu vu? »;

*D'ADRESSER* des félicitations ainsi que des remerciements au président de la Fédération des transporteurs par autobus, M. Martin Paquette, pour sa généreuse contribution au succès de la campagne « M'as-tu vu? »;

*D'ADRESSER* des remerciements particuliers à M. Patrick Fleurant, enseignant, qui, avec habileté, a animé l'autobus « M'as-tu vu? » en sensibilisant les élèves et les visiteurs à la sécurité en transport scolaire;

*D'ADRESSER* des remerciements à nos sept services policiers du territoire qui se sont associés avec enthousiasme à cette campagne, ainsi qu'à nos dix transporteurs scolaires, qui, au-delà de leur travail quotidien, s'investissent pour sensibiliser les élèves aux règles de sécurité.

**Adopté**

**HUIS CLOS  
SUJETS RELATIFS AUX POINTS 11 ET 12 DE L'ORDRE DU JOUR DE LA  
SÉANCE DU CONSEIL**

Résolution n° CC-150623-4326

Il est proposé par Mme Josée Bastien

*DE SIÉGER* temporairement à huis clos.

**Adopté**

Il est 21 h 40.

**SÉANCE PUBLIQUE**

Résolution n° CC-150623-4327

Il est proposé par Mme Karine Laramée

*DE SIÉGER* en séance publique.

**Adopté**

Il est 22 h.

**SUSPENSION DES DÉLIBÉRATIONS**

Résolution n° CC-150623-4328

Il est proposé par M. Yanik Morin

*DE SUSPENDRE* les délibérations pour quelques minutes.

**Adopté**

Il est 22 h.

**REPRISE DES DÉLIBÉRATIONS**

Résolution n° CC-150623-4329

Il est proposé par Mme Karine Lefrançois

*DE REPRENDRE* les délibérations.

**Adopté**

Il est 22 h.

**HUIS CLOS  
SUJETS RELATIFS AUX POINTS 11 ET 12 DE L'ORDRE DU JOUR DE LA  
SÉANCE DU CONSEIL**

Résolution n° CC-150623-4330

Il est proposé par Mme Johanne Beaulieu

*DE SIÉGER* temporairement à huis clos.

**Adopté**

Il est 22 h.

**SÉANCE PUBLIQUE**

Résolution n° CC-150623-4331

Il est proposé par Mme Karine Laramée

*DE SIÉGER* en séance publique.

**Adopté**

Il est 22 h 15.

**AVIS ET RECOMMANDATIONS DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE**

Résolution n° CC-150623-4332

*ATTENDU* le Règlement sur la procédure de traitement des plaintes (SIP-25) de la Commission scolaire;

*ATTENDU* la plainte de madame (nom) adressée au protecteur de l'élève (plainte n° PÉ 1415-02);

*ATTENDU* le respect de la procédure prévue audit Règlement;

*ATTENDU* l'avis du protecteur de l'élève;

Il est proposé par Mme Karine Laramée

*DE RECEVOIR* l'avis et le rapport du protecteur de l'élève de la Commission scolaire concernant le maintien de la décision de refuser la demande de redoublement de l'élève (nom) en 6<sup>e</sup> année du primaire pour l'année scolaire 2015-2016;

*DE PRENDRE ACTE* du rapport du protecteur de l'élève, lequel est d'avis que la décision de scolariser l'élève (nom) en secondaire I avec des mesures adaptatives pour l'année scolaire 2015-2016 est davantage susceptible de favoriser son cheminement scolaire que le redoublement de la 6<sup>e</sup> année du primaire;

*DE MAINTENIR* la décision du conseil des commissaires du 25 mai 2015 (rés. n° CC-150526-4297);

*DE VERSER* l'avis et le rapport du protecteur de l'élève au répertoire des présentes sous la cote 809.

**Adopté**

**AVIS ET RECOMMANDATIONS DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE**

Résolution n° CC-150623-4333

*ATTENDU* le Règlement sur la procédure de traitement des plaintes (SIP-25) de la Commission scolaire;

*ATTENDU* la plainte de madame (nom) adressée au protecteur de l'élève (plainte n° PÉ 1415-03);

*ATTENDU* le respect de la procédure prévue audit Règlement;

*ATTENDU* l'avis du protecteur de l'élève;

Il est proposé par Mme Josée Bastien

*DE RECEVOIR* l'avis et le rapport du protecteur de l'élève de la Commission scolaire concernant le transfert des classes FPT (Formation préparatoire au travail) de l'école Saint-Gabriel vers la Polyvalente Sainte-Thérèse à partir de l'année scolaire 2015-2016 conformément à la localisation des groupes EHDAA pour 2015-2016 (rés. n° CC-150526-4288);

*DE PRENDRE ACTE* du rapport du protecteur de l'élève, lequel conclut que le regroupement en un même lieu de tous les élèves en Formation préparatoire au travail du secteur « Est » dans un pôle d'expertise favorisera des retombées positives sur le cheminement scolaire de ces élèves et principalement sur leur insertion au marché du travail;

*DE MAINTENIR* la décision de transférer les classes FPT (Formation préparatoire au travail) de l'école Saint-Gabriel vers la Polyvalente Sainte-Thérèse à partir de l'année scolaire 2015-2016 conformément à la localisation des groupes EHDAA pour 2015-2016 (rés. n° CC-150526-4288);

*DE VERSER* l'avis et le rapport du protecteur de l'élève au répertoire des présentes sous la cote 810.

## **Adopté**

### **AVIS ET RECOMMANDATIONS DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE**

Résolution n° CC-150623-4334

*ATTENDU* le Règlement sur la procédure de traitement des plaintes (SIP-25) de la Commission scolaire;

*ATTENDU* la plainte de madame (nom) adressée au protecteur de l'élève (plainte n° PÉ 1415-04);

*ATTENDU* le respect de la procédure prévue audit Règlement;

*ATTENDU* l'avis du protecteur de l'élève;

Il est proposé par Mme Marie-Hélène St-Georges

*DE RECEVOIR* l'avis et le rapport du protecteur de l'élève de la Commission scolaire concernant le transfert des classes FPT (Formation préparatoire au travail) de l'école Saint-Gabriel vers la Polyvalente Sainte-Thérèse à partir de l'année scolaire 2015-2016 conformément à la localisation des groupes EHDAA pour 2015-2016 (rés. n° CC-150526-4288);

*DE PRENDRE ACTE* du rapport du protecteur de l'élève, lequel conclut que le regroupement en un même lieu de tous les élèves en Formation préparatoire au travail du secteur « Est » dans un pôle d'expertise favorisera des retombées positives sur le cheminement scolaire de ces élèves et principalement sur leur insertion au marché du travail;

*DE MAINTENIR* la décision de transférer les classes FPT (Formation préparatoire au travail) de l'école Saint-Gabriel vers la Polyvalente Sainte-Thérèse à partir de l'année scolaire 2015-2016 conformément à la localisation des groupes EHDAA pour 2015-2016 (rés. n° CC-150526-4288);

*DE VERSER* l'avis et le rapport du protecteur de l'élève au répertoire des présentes sous la cote 811.

**Adopté**

**NOMINATION AU POSTE DE DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE**

Résolution n° CC-150623-4335

*ATTENDU* la Politique d'embauche des hors cadres;

*ATTENDU* le concours 1415-CA-016 pour le poste de direction générale adjointe;

*ATTENDU* les dispositions du Règlement concernant certaines conditions de travail des hors cadres des commissions scolaires et du comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal (Règlement);

*ATTENDU* la recommandation unanime du comité de sélection;

Il est proposé par Mme Sandra East

*DE NOMMER* monsieur Jean-François Lebeau au poste de directeur général adjoint à la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015 pour une période indéterminée, conformément au Règlement;

*DE SOUMETTRE* monsieur Jean-François Lebeau à une période de probation d'un an au terme de laquelle il pourra être confirmé dans un poste régulier si celle-ci est réussie;

*DE MANDATER* le directeur général pour signer le contrat à intervenir entre la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles et monsieur Jean-François Lebeau.

**Adopté**

Mme Karine Laramée quitte son siège à 22 h 20.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Résolution n° CC-150623-4336

Il est proposé par Mme Marie-Hélène St-Georges

*DE LEVER* la séance.

**Adopté**

Il est 22 h 35.

Paule Fortier, présidente

Jonathan Desjardins Mallette, secrétaire général